

**RAPPORTS D'ACTIVITÉ PRÉSENTÉS
À LA CINQUIÈME SESSION DE LA COMMISSION TECHNIQUE MIXTE
OMM/COI D'OCÉANOGRAPHIE ET DE MÉTÉOROLOGIE MARITIME
(CMOM)**

(non édités)



Organisation météorologique mondiale et
Commission océanographique intergouvernementale
(de l'UNESCO) (COI)

COMMISSION TECHNIQUE MIXTE OMM/COI
D'OCÉANOGRAPHIE ET DE MÉTÉOROLOGIE MARITIME

Cinquième session
Denpasar, Indonésie, 25-29 octobre 2017



JCOMM-5/INF. 1(1)

Présenté par:
Secrétariats de l'OMM
et de la COI
5.X.2017

DISPOSITIONS D'ORDRE PRATIQUE POUR LA SESSION

Lieu de la session

Étant donné le risque d'éruption imminente du volcan Agung à Bali, l'OMM s'est vue contrainte de transférer dans les locaux de son siège, à Genève, la 5^{ème} session de la Commission technique mixte OMM/COI d'océanographie et de météorologie maritime (CMOM). Les dates (25-29 octobre 2017) restent inchangées.

La conférence technique (TECO) intitulée «Vers un système intégré de surveillance et de prévision météorologiques et océanographiques» se tiendra le lundi 23 et le mardi 24 octobre 2017 au siège de l'OMM. La TECO et la session de la CMOM seront précédées par un atelier sur les femmes dirigeantes dans le cadre de la thématique maritime, qui aura lieu le samedi 21 et le dimanche 22 octobre 2017 au même endroit.

Langues de travail

Pendant la session, un service d'interprétation simultanée sera assuré dans les six langues officielles de l'OMM (anglais, arabe, chinois, espagnol, français et russe) dans la salle de conférence principale. D'autres salles de réunion non équipées pour l'interprétation simultanée seront également disponibles. La TECO se déroulera en anglais uniquement.

Documents

Les délégations qui souhaitent soumettre des documents avant la session sont invitées, conformément à la règle 190, alinéa b), du Règlement général de l'OMM, à les envoyer au Secrétariat de l'OMM et/ou au Secrétariat de la COI-UNESCO le plus tôt possible et au moins 60 jours avant l'ouverture de la session, c'est-à-dire avant le 24 août 2017. En vertu de la règle 189 du Règlement général de l'OMM, les documents pour la session devraient être distribués le plus tôt possible et, de préférence, au moins 45 jours avant l'ouverture de celle-ci. Tout document soumis par une délégation devra l'être au nom du Membre de l'OMM ou de l'État Membre de la COI-UNESCO et non à titre personnel.

Procédures et traitement des documents

La présentation des documents de session et l'organisation des travaux différeront cette année de la pratique suivie lors des sessions précédentes, comme cela est expliqué sur le site web de la session à l'adresse suivante: <http://meetings.wmo.int/JCOMM-5> (document JCOMM-5/INF. 1(2)).

Distribution des documents

Les documents seront mis en ligne, avant et pendant la session, sur le site Web de la session, conformément à la décision de l'OMM et de la COI-UNESCO de réduire le plus possible, pour des raisons écologiques, la documentation papier lors des réunions. Les participants sont donc invités à se munir d'ordinateurs portables pouvant être connectés à Internet et sur lesquels il est possible d'utiliser les formats Microsoft Word 2010 et Adobe PDF, de manière à économiser le papier durant la session.

Rapport abrégé provisoire

Les documents approuvés avec indication des amendements adoptés, disponibles dans toutes les langues, seront mis en ligne sur le site Web de la session le plus rapidement possible après la fin de cette dernière dans le dossier intitulé «Version provisoire du rapport (documents approuvés)».

Inscription des participants

La préinscription en ligne n'est désormais plus possible. Pour de plus amples renseignements, n'hésitez pas à écrire à l'adresse registration@wmo.int

Un guichet d'information et d'enregistrement sera installé à proximité des salles de réunion. Les préposés y seront chargés d'enregistrer les participants et de les renseigner.

L'inscription des participants à la TECO et à la cinquième session de la CMOM se fera au guichet d'information et d'enregistrement situé au siège de l'OMM le 22 octobre 2017, de 16 heures à 18 heures pour la TECO, et le 24 octobre, à partir de 16 heures pour la session de la CMOM. L'inscription se poursuivra pendant toute la durée de la TECO et de la session de la CMOM. Au moment de leur enregistrement, les participants recevront des badges d'identification, qu'ils sont invités à porter tout au long de la session.

Pouvoirs des délégations

Aux termes de l'accord conclu entre l'OMM et la COI-UNESCO, la cinquième session de la CMOM sera organisée conformément aux dispositions du Règlement général de l'OMM applicables aux réunions des commissions techniques.

Conformément à la règle 21 du Règlement général de l'OMM, avant une session d'un organe constituant autre que le Conseil exécutif, les Membres de l'OMM/États membres de la COI-UNESCO doivent, dans la mesure du possible, communiquer au Secrétaire général de l'OMM et/ou au Secrétaire exécutif de la COI-UNESCO le nom des personnes faisant partie de leur délégation auprès de cet organe, en indiquant laquelle sera son délégué principal. En outre, une lettre contenant ces indications, et par ailleurs conforme aux dispositions pertinentes de la Convention et du Règlement général et signée par une autorité gouvernementale compétente du Membre ou de l'État Membre, ou au nom de celle-ci, doit être envoyée au Secrétaire général de l'OMM et/ou au Secrétaire exécutif de la COI-UNESCO ou remise au représentant/à la représentante de ce dernier à la session. Il est estimé que cette lettre habilite les personnes qui y sont désignées à participer à tous les travaux de l'organe constituant.

Il importe de souligner qu'il serait utile de s'entendre avec les organismes météorologiques et océanographiques au sein de votre pays lors de la composition de votre délégation et de ne présenter qu'une seule lettre de créance.

Les représentants des organisations internationales invités à titre d'observateurs doivent communiquer à l'avance une attestation d'autorisation signée par une autorité compétente au sein de leur organisation, ou l'apporter à la session.

Liste des participants

Une liste provisoire des participants sera affichée sur le site Web de la session peu après le début de celle-ci. Cette liste sera mise à jour quotidiennement.

Internet

La salle de conférence principale (salle Obasi) et le Centre de conférences de l'OMM seront équipés pour fournir un accès Internet sans fil. L'accès au système wifi de l'OMM est libre et ne nécessite pas de mot de passe.

Formalités d'entrée

Tous les participants qui ont besoin d'un visa d'entrée pour la Suisse devraient s'adresser directement à la représentation diplomatique de ce pays la plus proche munis d'une copie de la présente notification. Il serait souhaitable que les demandes de visa soient déposées aussi rapidement que possible. Veuillez nous indiquer, par courriel adressé à cer@wmo.int, si vous avez besoin d'une lettre d'invitation nominative pour obtenir un visa.

La Suisse applique la réglementation de Schengen pour la délivrance des visas. Par conséquent, tous les participants qui ont besoin d'un visa pour entrer en Suisse doivent le demander directement à l'Ambassade ou au Consulat général de Suisse dans leur pays. S'il n'y en a pas, ils doivent s'adresser au pays désigné par la Suisse pour le traitement des demandes de visas.

La réglementation de Schengen stipule que toute personne demandant un visa doit prendre rendez-vous et se présenter elle-même, afin que l'on puisse recueillir et enregistrer ses données biométriques. Le 11 octobre 2011, les États parties à la Convention de Schengen ont commencé à utiliser le Système d'information sur les visas (VIS), qui sert à stocker les données biométriques des demandeurs de visas Schengen. Les données saisies dans le VIS restent valables cinq ans.

Des informations supplémentaires en plusieurs langues sur l'application du système VIS, l'enregistrement des données biométriques et le calendrier de connexion des ambassades/consulats généraux suisses au VIS peuvent être obtenues en cliquant sur le lien suivant: www.bfm.admin.ch/bfm/fr/home/themen/einreise/einfuehrung_vis.html.

Le délai d'obtention d'un visa varie selon les cas. Il est vivement recommandé aux délégués de s'informer le plus tôt possible de la marche à suivre pour prendre rendez-vous afin de s'assurer que leur visa puisse leur être délivré en temps voulu. Ils trouveront ces informations sur les sites Web correspondants de leur gouvernement ou en contactant directement l'ambassade ou le consulat de Suisse dans leur pays de résidence.

Lorsqu'un Membre n'entretient pas de relations diplomatiques avec la Suisse, ou lorsqu'un Membre considère que l'obtention d'un visa pourrait poser des difficultés, les délégués peuvent déposer une demande de visa directement auprès de la Suisse. Toutefois, en application de l'Annexe I du Règlement général de l'Organisation, cette demande doit être adressée au Secrétaire général de l'OMM qui la soumet ensuite à la Suisse.

Ces demandes doivent comporter toutes les informations nécessaires: nom, prénom, date et lieu de naissance, nom du père, nationalité, numéro de passeport, date et lieu d'émission, date d'expiration, profession, lieu où doit être émis le visa et durée du séjour en Suisse. Les demandes doivent parvenir au Secrétaire général de l'OMM le plus tôt possible avant la réunion.

Informations complémentaires: On trouvera des informations complémentaires concernant les visas d'entrée en Suisse et les représentations suisses à l'étranger aux adresses suivantes:

www.bfm.admin.ch/bfm/fr/home/themen/einreise/merkblatt_einreise.html

www.eda.admin.ch/eda/fr/home/reprs.html

Transports

À Genève, les hôtels procurent, sur demande, à tous leurs hôtes des titres de transport gratuits. En outre, à l'arrivée à l'aéroport de Genève, il est possible de se procurer un titre de transport gratuit au distributeur qui se trouve dans la zone de récupération des bagages, avant le passage des douanes.

Vous trouverez des informations sur la manière de vous rendre à l'OMM depuis l'aéroport ou au centre-ville de Genève sur le site Web de l'OMM: [ici](#).

Monnaie

L'unité monétaire de la Suisse est le franc suisse (CHF). Le taux de change moyen en francs suisses est le suivant:

1 euro = 1,14 CHF

1 dollar É.-U. = 0,97 CHF

Formalités sanitaires/services médicaux

L'Organisation mondiale de la Santé (OMS) offre des renseignements à jour sur les voyages internationaux et la santé aux adresses suivantes:

<http://www.who.int/ith/fr/>

<http://www.who.int/countries/che/fr/>

Il est vivement recommandé aux participants de souscrire une assurance maladie individuelle pour la durée du séjour.

Électricité

L'alimentation secteur est généralement à 230 volts et 50 Hz. Il se peut que vous ayez besoin d'un adaptateur.

Il est recommandé aux participants qui apportent leur ordinateur portable de se munir d'adaptateurs leur permettant de se brancher sur les prises de courant suisses. Vous trouverez sur Internet des informations à ce sujet (par exemple à l'adresse <http://www.iec.ch/worldplugs/typeJ.htm>). Des adaptateurs en nombre limité pourront être empruntés auprès du guichet d'information.

Utilisation des téléphones mobiles

Les participants sont invités, par égard pour leurs collègues, à mettre leur téléphone mobile en mode silencieux lorsqu'ils entrent dans les salles de réunion et de tenir leurs conversations téléphoniques à l'extérieur des salles.

Climat local en octobre

Voici des données sur les conditions climatiques à Genève en octobre:

Température moyenne:	11° C
Température maximale moyenne:	15° C
Température minimale moyenne:	7° C
Humidité relative moyenne:	81 %
Moyenne des précipitations:	54,6 mm
Nombre moyen de jours de pluie ≥1 mm:	17 jours
Durée quotidienne moyenne d'insolation:	4 heures

Réservations d'hôtel

Nous informons les participants qu'il peut être difficile de trouver à se loger à Genève et dans ses environs. Il convient de demander aux hôtels s'ils accordent des tarifs préférentiels aux clients qui participent aux réunions des Nations Unies. Vous trouverez ci-dessous une liste d'hôtels situés à proximité du Secrétariat de l'OMM.

- 1) [Hôtel Ibis Genève Centre Lac](#)
26, rue de Berne, Pâquis, 1201 Genève, Suisse
- 2) [Hôtel Drake-Longchamp](#)
7, rue Butini, Pâquis, 1202 Genève, Suisse
- 3) [Hôtel Ibis Genève Centre Nations](#)
33-35, rue du Grand Pré, 1201 Genève, Suisse
- 4) [Hôtel Les Nations](#)
62, rue du Grand Pré, 1202 Genève, Suisse
- 5) [Hôtel Eden](#)
135, rue de Lausanne, 1202 Genève, Suisse
- 6) [Hôtel Mon Repos](#)
131, rue de Lausanne, 1202 Genève, Suisse

Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter le site Web officiel de Genève Tourisme.
